

Marseille, le 7 mai 2021

De : La commission régionale marche nordique Compétition

Aux : à tous les clubs de la Ligue d'Athlétisme PACA.

Objet : Règlement des championnats régionaux PACA 2021 de Marche Nordique.

REGLEMENT DU CHAMPIONNAT REGIONAL DE MARCHE NORDIQUE 2021

1. - GENERALITES

La Ligue d'Athlétisme Région Sud PACA a décidé d'attribuer à Gap Hautes Alpes Athlétisme (05) l'organisation du 4^{ème} championnat régional de Marche Nordique à Gap.

Cette compétition est programmée le dimanche 27 Juin 2021. Cette compétition a un label régional et fait partie du Marche Nordique Tour National qualificative pour les championnats de France.

L'organisation technique est à la charge du club désigné, sous le contrôle de la Commission Régionale de marche nordique en compétition de la Ligue d'Athlétisme et sous la tutelle de la Commission Sportive et Organisation.

La chronométrie est assurée par la ligue par puce.

2. - REGLEMENTS

Ce règlement est applicable pour ce championnat régional de marche nordique.

2.1 Catégories concernées

Cette course concerne les catégories de cadet à masters 5 féminins et masculins, titulaire d'une licence « **COMPETITION** » auprès de la FFA.

2.2 Programme

Ce championnat se déroulera à l'occasion de l'appel d'air sur l'épreuve la Mistrale.

La distance est de 11 kms sous la forme de 4 boucles de 2,7kms

Le départ est prévu à 11h pour les hommes et 11h05 pour les femmes au Plateau de Bayard, 05000 GAP

2.3 Classements

Equipe. Une équipe est composée de 4 marcheurs titulaires d'une licence compétition. Celle-ci est obligatoirement mixte avec 2 hommes et 2 femmes.

Le calcul du classement par équipe s'effectue par l'addition des temps des 4 marcheurs d'un même club. Le règlement fédéral sera appliqué pour la composition des équipes (muté et athlète étranger).

En cas d'égalité, c'est le temps réalisé par le 4^{ème} marcheur qui sera retenu.

Le classement par équipe se fera par club maître.

Individuel. Le classement individuel se fera par club maître.

2.4 Récompenses

Equipes. Seront récompensés les 3 premières équipes. Il sera attribué une coupe pour l'équipe et une médaille pour chacun des athlètes.

Individuel. Seront récompensés les 3 premiers de chaque catégorie de cadet à master 5 (Féminin et masculin)

2.5 Pénalités

Les pénalités se feront sous forme de boucles et de temps.

Le marcheur doit être responsable tout au long du parcours de la maîtrise de son allure et de son positionnement conformément à la réglementation fédérale en vigueur.

Toute infraction sera sanctionnée par la présentation d'un carton jaune tendu devant l'athlète par un juge.

Une infraction entraînera une pénalité.

Cette pénalité se matérialise par la réalisation d'une boucle supplémentaire de 150m qui se situera près de la zone d'arrivée.

Les pénalités sont à effectuer avant le franchissement de la ligne d'arrivée.

Dans l'éventualité, où le marcheur n'effectue pas cette boucle, celui-ci se verra sanctionné d'une pénalité « temps » de 4' qui sera rajouté à son temps final.

Une pénalité « temps » de 4' pourra être infligée lors de la dernière ligne droite (après la boucle de pénalité).

A la 4^{ème} pénalité, le marcheur sera sanctionné d'un carton rouge et disqualifié.

2.6 Tenue

Les compétiteurs doivent porter un maillot aux couleurs distinctives de leur club. Tout manquement entraînera la disqualification de l'athlète.

Les dossards fournis par l'organisateur doivent être visible en permanence tout au long de l'épreuve et portés à l'avant et dans le dos du marcheur. Celui-ci doit être accroché avec 4 épingles.

2.7 Equipement

Les marcheurs doivent utiliser leur propre paire de bâtons de marche nordique. En cas de casse, des bâtons de remplacement seront mis à la disposition des athlètes dans la zone technique.

Un prêt de bâtons à hauteur d'une trentaine pourra se faire sur place à la charge de la ligue. Les ports du camel bag sont autorisés exceptionnellement par rapport à la crise sanitaire.

2.8 Engagement

L'engagement des athlètes possédant une licence **COMPETITION** (valide) est à la charge des clubs. Il se fera sur le site internet de la Ligue au plus tard pour le jeudi 24 Juin 2021 à minuit.

Cet engagement est gratuit pour les athlètes licenciés compétition uniquement dans un club de la Ligue d'athlétisme Région Sud PACA.

Ne seront retenus dans les classements que les coureurs ayant été engagés grâce à cette procédure.

Il n'y aura pas d'engagement sur place pour participer au championnat régional.

2.8 Litiges et réclamations

Tous les cas de litiges ou de réclamations seront jugés par le Juge Arbitre Officiel de la compétition, seule habilité à le faire. Ces réclamations doivent être présentées au juge-arbitre dans les 30' qui suit l'affichage des résultats.

2.9 Droit à l'image

La ligue d'athlétisme région Sus informe les concurrents de la possibilité que se réserve l'organisateur ainsi que la ligue de pouvoir utiliser les éventuelles images de la manifestation sous quelque forme que ce soit, sur tout support et pour une durée indéfinie.

2.10 Environnement

Cette compétition se déroulant dans un milieu naturel, il est rappelé à chaque participant et aux responsables de club d'être particulièrement vigilant dans le respect du site de la compétition et de prendre en compte leurs déchets.



RAPPEL : toutes les décisions concernant ces championnats régionaux de Marche Nordique seront proposées par Commission Régionale de Marche Nordique en compétition et la Commission Sportive et Organisation pour validation du Comité Directeur de la Ligue d'Athlétisme Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur conformément au règlement de la Fédération Française d'Athlétisme.

Veuillez recevoir mes sincères et plus vives salutations sportives.

Le président de la commission Marche Nordique Compétition
LUQUE Jorge



Ligue d'Athlétisme Région Sud PACA
37 bis, rue du Rouet 13006 - Marseille
tel/fax : 04.96.12.45.10/11
mail : liguepro@wanadoo.fr
site internet : www.ligueathlétismepaca.athle.fr

